

GEOVIAL

Bulletin Génétique Ovin Allaitant



Octobre 2016
Numéro 24



SOMMAIRE



- La nouvelle réglementation européenne qui va remanier le dispositif génétique français 1
- Faciliter la récupération des données de carcasse pour le protocole de testage sur descendance 3
- Projet SELVIGAGNE : des poids de naissance élevés ! 4
- 4^{èmes} Journées Génétiques Ovines Allaitantes de FGE : à vos agendas ! 4

■ La nouvelle réglementation européenne qui va remanier le dispositif génétique français

Le règlement zootechnique européen présente des enjeux stratégiques pour le dispositif génétique ovin allaitant français.

Après deux années de préparation et de débats, le règlement 2016/1012 est paru au journal officiel de l'Union Européenne du 29 juin 2016. Son application est fixée au 1^{er} novembre 2018. Ce règlement redéfinit à l'échelle de l'Union Européenne les conditions zootechniques et généalogiques applicables à l'élevage et les échanges (et importation) de reproducteurs de race pure. Le cadre juridique européen sera désormais commun aux bovins, ovins, caprins, porcins et équins. Il s'appliquera aux reproducteurs de race pure ainsi qu'au matériel de reproduction que sont les semences, ovules et embryons. Ce texte législatif n'associe pas le volet sanitaire.

En résumé, ce règlement regroupe désormais l'ensemble des règles communautaires autour des dispositifs génétiques des états membres de l'Union Européenne. Il s'articule autour des organismes de sélection (OS) qui seront alors les pivots de cette nouvelle organisation. Leurs missions seront d'ailleurs étendues par rapport à la situation actuelle. En effet, **les organismes de sélection deviendront responsables du contrôle des performances et de l'évaluation des reproducteurs**, sachant qu'il sera possible de déléguer l'une et/ou l'autre activité. Ces missions s'ajoutent donc à la gestion du livre généalogique et la mise en place du programme de sélection qui sont habituellement pratiquées.

Ce nouveau fonctionnement doit permettre d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire national mais aussi d'ancrer le contrôle de performances comme l'un des outils de suivi du troupeau reproducteur. Le maintien du service de contrôle des performances pour les éleveurs non adhérents aux OS est aussi un enjeu important. Le projet va se construire pas en pas, en lien avec les partenaires nationaux et locaux.

Concernant la responsabilité de l'évaluation génétique (ou indexation), la Commission Ovine de FGE a déjà clairement indiqué aux pouvoirs publics son souhait de poursuivre le partenariat étroit qui existe entre les OS et les organismes scientifiques que sont l'INRA et l'Institut de l'Elevage.

Schéma des activités sous la responsabilité de l'OS dans le nouveau texte législatif (Source FGE)



Ce nouvel OS pourra être multiracial, comme c'est le cas aujourd'hui en France, et pourra être transnational. Plusieurs OS pourront être reconnus pour une même race. Un organisme de sélection sera agréé par l'état membre dans lequel il souhaite exercer son activité après avoir démontré sa compétence et les moyens dont il dispose pour réaliser les missions auxquelles il prétend.

Au niveau du dispositif ovin allaitant, c'est bien entendu **le transfert de responsabilité du contrôle de performances qui est l'enjeu majeur de cette réforme** car c'est un maillon fragile de notre dispositif. C'est désormais une priorité pour la Commission Ovine de France Génétique Elevage (FGE) de proposer un nouveau mode de fonctionnement en lien avec les partenaires historiques du contrôle de performances, et pourquoi pas complété par de nouveaux partenaires.

Côté réglementaire, des groupes de travail ont été mis en place par le Ministère de l'Agriculture. L'objectif est **d'élaborer des propositions pour faire évoluer le Code Rural qui va être fortement impacté par le nouveau Règlement** pour un certain nombre de ses articles. Ces groupes sont chargés de travailler sur les principales thématiques ; l'un d'entre eux est justement consacré au contrôle de performances. Plusieurs membres issus de partenaires du dispositif génétique (Races de France, Comité National de la Brebis Laitière, Association Nationale pour l'Insémination Ovine, l'Institut de l'Elevage, INRA) participent à ces différents groupes. Leur rôle est de veiller à ce que le dispositif réglementaire qui sera mise en place soit compatible avec le projet ovin défini collectivement.

■ Faciliter la récupération des données de carcasses pour le protocole de testage sur descendance

Actuellement, 9 races ovines allaitantes ont intégré l'outil de testage sur descendance aptitudes bouchères (AB) dans leur schéma de sélection. Cette étape est complémentaire à la sélection réalisée en station de contrôle individuel. Elle apporte la précision nécessaire et préalable à la diffusion par IA de reproducteurs recherchés pour leurs qualités bouchères principalement mais aussi pour leurs qualités d'élevage.

Dans le cadre de ce protocole, de nombreuses données sont collectées afin de permettre aux organismes de sélection d'évaluer les qualités bouchères transmises par chaque bélier. En centre d'engraissement, différentes pesées permettent de suivre les caractères de croissance des descendants. Après l'abattage, les carcasses des agneaux sont pesées pour évaluer le rendement carcasse, la densité de la carcasse et sa compacité.

Le classificateur engagé dans le protocole de testage évalue ensuite **la conformation de la carcasse** et attribue **4 notes de gras** :

- l'état d'engraissement interne,
- l'état d'engraissement externe,
- le poids de gras déposé sur les rognons,
- l'épaisseur de gras dorsal mesuré à la règle par une petite fente dorsale.

Les carcasses sont ensuite **mesurées dans la longueur, la largeur aux épaules et à la culotte** pour apprécier leur développement morphologique.

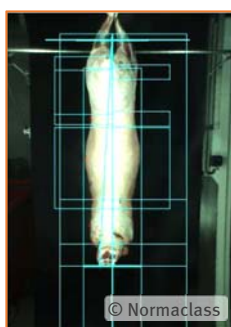


Mesure de la longueur de la carcasse



Mesure de l'épaisseur de gras dorsal

La réalisation manuelle de ces mesures, précieuses pour l'évaluation des reproducteurs, peut s'avérer longue, donc coûteuse. Le fonctionnement de la machine à classer ovine à l'abattoir de Gramat où sont abattus les agneaux de testage de Fedatest, incite à imaginer **une nouvelle forme de récupération des données de carcasse**. C'est l'idée initiale du **projet DAB déposé par Fedatest** et financé par FGE pour 2 ans qui a débuté mi-2015. Ce projet vise à évaluer l'adaptation possible du protocole de testage AB par l'intégration de données de la machine à classer (mensurations, évaluation du gras et de la conformation) ainsi que des données commerciales de classement des carcasses.



Carcasse traitée par la machine à classer ovine Normaclass installée à Gramat

Le projet DAB est organisé autour de 2 volets principaux :

- **Etudier la faisabilité de récupérer automatiquement les données issues de la machine à classer ovine** (mensurations, état d'engraissement et conformation) et leur valorisation dans le protocole de testage aptitudes bouchères.
- **Comparer les classements commerciaux et techniques sur 3 abattoirs du grand sud impliqués dans le testage** et tester l'impact de ce type de données sur les résultats de testage. Pour aller plus loin, le GID a mis en place une série de testage sur descendance avec beaucoup plus de carcasses par bélier testé que dans le cadre du protocole habituel. Cet essai permettra de simuler le besoin en carcasses supplémentaires évaluées sur données commerciales (a priori moins précises) par rapport aux données techniques du testage pour obtenir les mêmes niveaux de précision d'index.

Les équipes INRA et Institut de l'Élevage apporteront leur appui au traitement des données dans le cadre de leurs missions partagées en UMT GGPR (Unité Mixte Technologique Génétique et Génomique des Petits Ruminants).

Ces actions sont en cours et les résultats devraient être disponibles d'ici mi-2017.

■ **Projet SELVIGAGNE : des poids de naissance élevés !**

Le projet Selvigagne du Pôle génétique ouest vise à tester la collecte des données de vigueur des agneaux en élevage. Ce type d'enregistrement a été mis en place dans 22 élevages de sélection en races Rouge de l'Ouest et Mouton Vendéen, pour les mises-bas de décembre 2015 à avril 2016.

En plus du poids de naissance des agneaux, les différentes données à enregistrer par les éleveurs pour approcher le critère de vigueur sont les suivantes :

- pour la **facilité de naissance** de l'agneau, on enregistre si l'éleveur a aidé l'agneau à naître, et si oui, comment (correction de la position ou non, ...);
- pour l'**activité** de l'agneau à la naissance, l'éleveur donne une note traduisant son jugement du dynamisme et des efforts faits par l'agneau pour se mettre debout rapidement ;
- de même, pour la **faculté de tétée**, il est question de renseigner si l'éleveur apporte une aide ou non aux agneaux pour téter.

Pour plus d'informations, consultez le dernier numéro de Geovial.

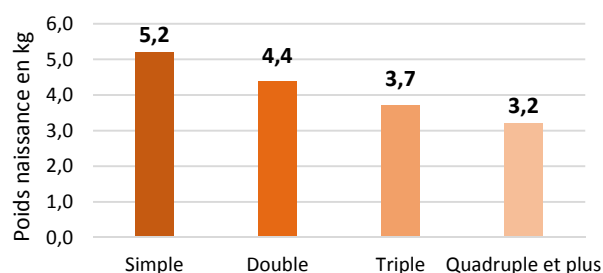
Réalisons un focus sur les **poids de naissance** enregistrés dans ces élevages, en sachant que le poids de naissance est connu pour être en lien étroit avec les chances de survie des agneaux.



Les pesons fournis aux éleveurs ont une précision à 20 grammes et les poids ont été saisis directement sur les logiciels éleveurs pour faciliter la collecte des données.

Les poids naissance de plus de 5000 agneaux ont été relevés avec un poids moyen de 4,4 kg (écart-type d'1,0 kg). Les mâles sont nés plus lourds (4,5 kg) que les femelles (4,3 kg), mais les écarts les plus importants sont expliqués par les élevages d'origine des agneaux ainsi que par leurs modes de naissance. Selon les élevages de naissance, les poids de naissance moyens des agneaux peuvent varier de 2 kg. Par exemple, certains éleveurs font naître des agneaux simples en moyenne à 4 kg et dans d'autres élevages, les simples pèsent en moyenne 6 kg à la naissance. Le mode de naissance joue fortement lui aussi.

Poids de naissance moyen par mode de naissance



La plupart des éleveurs sélectionneurs se sont dits surpris des poids de leurs agneaux et expliquent ces valeurs élevées par les conditions climatiques favorables du dernier automne-hiver.



4^{èmes} Journées Génétiques Ovines Allaitantes de FGE : à vos agendas !

Les prochaines Journées génétiques de France Génétique Elevage pour les ovins allaitants sont programmées le 23 et 24 mars 2017. Pour cette 4^{ème} édition, le rendez-vous est donné dans la zone Nord.

Ces journées sont destinées principalement aux techniciens d'organisations de producteurs, d'organismes de sélection, de contrôles de performances, de chambres d'agriculture, de centres d'insémination, etc. ... Elles permettent de s'informer sur les sujets d'actualité en génétique avec des présentations, des ateliers d'échanges et des visites de terrain.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir ces dates en attendant les informations complémentaires pour vous inscrire dans le prochain numéro !